

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation et affichage : 22 février 2013 **Date d'envoi des délibérations à la préfecture** : 9 avril 2013

Nombre de membres en exercice : 12 **Date d'affichage à la porte de la mairie** : 9 avril 2013

L'an deux mil treize, 5 mars à 10h00, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Président.

Étaient présents : Mme Christine ORAIN, MM. Eric BOTHOREL, Georges BREZELLEC, Jean LE FLOCH, Alain LORANT, Denis MER, Albert VASSELIN, Jacques MARTIN.

Absents représentés : William ABBEST a donné pouvoir à Georges BREZELLEC

Absents: MM. Alain CADEC, Philippe DELSOL.

M. Eric BOTHOREL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour concernant la modification du conseil de la régie. Les membres acceptent l'ajout de ce nouveau point.

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-001

REGIE AUTONOME - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2012

Monsieur le Président explique que Mme Patricia BERTIN, receveur syndical, a transmis les résultats de clôture du compte de gestion 2012 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor. Il laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
Investissement	24 947,60 €		115 887,47 €	140 835,07 €
Exploitation	213 877,63 €	148 657,87 €	8 456,70 €	73 676,46 €
Total	238 825,23 €	148 657,87 €	124 344,17 €	214 511,53 €

Monsieur le Président précise que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2012 et invite le Conseil Syndical à voter.

Aussi, le Conseil Syndical,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 de la Régie du Port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'extrait du compte de gestion produit par le Comptable public,

Décide à l'unanimité,

- **De prendre acte que le compte de gestion de la Régie Autonome du Port d'Armor dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur du Syndicat Mixte du Port d'Armor visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération n°13-1-002REGIE AUTONOME – Compte administratif 2012

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2012 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor, qui laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2012 :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30 219,76 €	1184,59		1 184,59 €	30 219,76 €
Opération de l'exercice	1 524 579,58 €	1 533 036,28 €	159462,66 €	275 350,13 €	1 84 042,24 €	1 808 386,41 €
TOTAUX	1 524 579,58 €	1 563 256,04 €	160 647,25 €	275 350,13 €	1 685 226,83 €	1 838 606,17 €
Résultat exercice 2012		8 456,70 €		115 887,47 €		
Résultats de clôture inclus exercice antérieur reporté	- €	38 676,46 €	- €	114 702,88 €	- €	153 379,34 €
Restes à réaliser	- €	- €		- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	38 676,46 €	- €	114 702,88 €	- €	153 379,34 €
RESULTAT DEFINITIF	- €	38 676,46 €	- €	114 702,88 €	- €	153 379,34 €

Monsieur GAIGNE détaille son rapport sur l'exercice comptable.

En section de fonctionnement, l'exercice 2012 se caractérise par des recettes d'exploitation en légère hausse (+7000 € au chapitre 70 par rapport à 2011), avec notamment +23 000 € de locations de postes d'amarrage, + 6000 € de locations aux professionnels, + 4000 € de prestations annexes mais -25 000 € d'escales), et par des charges d'exploitation en hausse sensible de 80 000 €, en raison d'une charge exceptionnelle liée aux impôts sur les sociétés (+43 000 €), à l'augmentation de la CFE (+4500 €), à un surcoût sur la masse salariale, consécutif à l'accident du travail d'un agent de port (+24 000 €), principalement.

Il explique que la variation de certaines charges s'explique principalement ainsi :

- +10 600 € de charges d'électricité et d'eau (consommation électrique en hausse de 20%, consommation d'eau en baisse d'environ 10%)
- Une hausse de 9000 € en entretien et réparations sur biens immobiliers (vérification des anodes, réparation des blocs béton de pieds de passerelle, réparation de l'échelle de la potence, suite à collision par un chalutier...)
- Une hausse de 2700 € des annonces et insertions (marchés publics)
- Une hausse de 5600 € de la sous-traitance générale (personnel à temps partiel, nouveau contrat de gardiennage)
- Une baisse de 6000 € du compte « publicité et relations publiques » (nouveau site internet mis en service en 2011)

Au final, la section de fonctionnement de l'exercice 2012 présente un solde d'exécution positif de 8 456,70€, mais compte tenu d'un résultat reporté de 30 219,76 €, le résultat cumulé de la section d'exploitation présente un solde positif de 38 676,46 €.

Il présente ensuite la section d'investissement.

- La section d'investissement du budget 2012 se caractérise par des charges de 159 462,66 €, y compris les opérations d'ordre et les charges d'emprunt. Les dépenses d'investissement réelles en 2012 ont été de 127 311 €. Ces charges comprennent notamment les frais de l'étude-diagnostic « ports propres » pour 18 950 €, l'achat du « Remora » et d'un moteur hors-bord pour 34 286 €, le renouvellement de pontons et catways pour une somme de 42 000 €, le renouvellement de bornes électriques pour 15 000 €, la réfection partielle de la peinture sur des pieux pour 7250 €, l'achat d'un photocopieur et d'informatique pour 3860 € et le remplacement d'un mât d'éclairage pour 5750 €.
- Les recettes sont constituées des seules opérations d'ordre pour un montant de 112 479,76 € et des recettes financières pour un montant de 148 657,87 €, ainsi que de 14 212,50 € de subventions de l'ADEME, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne (opération Ports Propres).

La section d'investissement de l'exercice 2012 présente un solde d'exécution positif de 115 887,47 €, mais compte tenu d'un résultat reporté négatif de 1184,59 €, le résultat cumulé de la section d'investissement présente un solde positif de 114 702,88 €.

■ En conclusion, si l'on ajoute au solde 2012 de la section de fonctionnement d'un montant de 8 456,70 € l'excédent de clôture reporté de l'exercice 2011, soit + 30 219,76 €, et que l'on ajoute à l'excédent d'investissement de l'exercice 2012 d'un montant de 115 887,47 € le déficit reporté de l'année 2011, soit 1184,59 €, on obtient les chiffres suivants :

-Fonctionnement : excédent global de clôture	+ 38 676,46 €
-Investissement : excédent global de clôture	+ 114 702,88 €
-Excédent global de clôture	+ 153 379,34 €

M. Georges BREZELLEC se fait le rapporteur du Conseil de la Régie.

Les membres du conseil de la régie ont insisté sur la baisse des nuitées. 15% de perte pour les nuitées est plus inquiétant que la baisse générale. Elle est fortement liée au manque d'attractivité du port en termes de commerces de proximité. On a du mal à retenir les visiteurs.

Le projet de la coopérative serait une locomotive commerciale et bénéficierait à l'architecture du port.

M. GAIGNE rappelle aussi que l'année 2011 avait été exceptionnellement bonne et que depuis 10 ans l'activité se maintient. Il ajoute que la question de l'attractivité est très importante.

M. Loïc RAOULT ajoute que l'un des objectifs de l'équipement est de retenir les visiteurs localement. Il faut faciliter l'implantation du nouveau projet.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le président propose au Conseil Syndical d'élire M. Georges BREZELLEC à la présidence pour cette délibération.

Monsieur Loïc RAOULT quitte la séance.

Monsieur Georges BREZELLEC propose au Conseil Syndical d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif de la Régie Autonome du port d'Armor de l'exercice 2012 ;
- Vu la délibération n°13-1-001 concernant le compte de gestion 2012 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 4 mars 2012

**1°- Constate
que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,**

**2°- Décide à l'unanimité,
d'adopter le compte administratif de la Régie du Port d'Armor pour l'exercice 2012,
tel que présenté par le Président.**

Délibération n°12-1-003 **Présents : 9** **Représenté : 1** **Votants : 10**

REGIE AUTONOME - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor pour l'exercice 2012, qui s'établissent ainsi :

-Fonctionnement : excédent antérieur reporté	30 219.76 €
-Fonctionnement : excédent de l'exercice 2012	8 456.70 €
-Fonctionnement : excédent global de clôture	+38 676.46 €
-Investissement : déficit antérieur reporté	-1 184.59 €
-Investissement : excédent de l'exercice 2012	115 887.47 €
-Investissement : excédent global de clôture	114 702.88 €
-Excédent global de clôture	+ 153 379.34€

Ce rappel effectué, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats conformément aux dispositions prévues selon l'instruction budgétaire M4.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 4 mars 2013

Décide à l'unanimité,

- **De reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 114 702.88 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté » en recettes d'investissement du budget 2013**
- **De reporter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit 38 676.46 € au compte 002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2013.**

Monsieur GAIGNE, Directeur du Port, procède à la présentation du rapport de fonctionnement de la régie en 2012.

EXPLOITATION DU PORT

Occupation annuelle :

Sur une capacité totale théorique de 1030 emplacements :

- 506 contrats annuels
- 10 contrats « chantiers de vente et réparation »
- 3 contrats « clubs de plongée »
- 13 contrats « voile loisir »
- 11 contrats « hors haute saison »
- 376 garanties d'usage
- 28 contrats d'hivernage
- 23 bateaux accueillis à titre de prêt (clubs, administrations...)
- 21 contrats « entreprises de location de bateaux et bateaux-école »
- 22 contrats de location sur places en garantie d'usage

Saison estivale 2012 et fréquentation des visiteurs :

-Bien que l'avant-saison ait été assez correcte, le mois de Juillet s'est avéré très décevant avec une météo calamiteuse. Le mois d'Août a été pour sa part assez bon, mais au total la fréquentation en nombre de bateaux décroît d'environ 10%, et le nombre total de nuitées connaît une baisse de 15%. Le chiffre d'affaires global des escales s'en ressent, et le nombre de visiteurs et de nuitées a donc légèrement reculé, soit sur l'année, 4100 bateaux accueillis pour un total de 8600 nuitées.

-La fréquentation britannique est demeurée soutenue, et le nombre de visiteurs néerlandais, belges et allemands tend toujours à se développer.

-La montée en puissance du « passeport escales » et l'élargissement de son périmètre à un nombre croissant de ports sur la Manche nous a permis de recevoir plus de bateaux (191 nuitées, soit le double de 2011) en provenance des autres ports du réseau, et aussi entraîné beaucoup de plaisanciers du Port d'Armor à naviguer au cours de l'été (369 nuitées offertes en 2012, contre 250 en 2011).

Liste d'attente

Depuis la fin de 2012, l'inscription et le renouvellement d'inscription sur la liste d'attente s'effectuent en ligne, par internet, et le renouvellement annuel de l'inscription est devenu subordonné au paiement d'une somme de 15 Euros. Les listes d'attente sont enregistrées par catégories. Les listes ont donc été remises à jour le 1^{er} Janvier 2013 et sont donc parfaitement fiables. Elles sont en légère diminution par rapport à 2012, d'environ une quinzaine de bateaux.

On dénombre un total de 496 bateaux, répartis comme suit :

< 6 m	165 (171) <i>entre parenthèses chiffre au 15.01.2012</i>
6-7 m	130 (133)
7-8 m	68 (80)
8-9 m	35 (31)
9-10 m	42 (46)
10-11 m	22 (24)
11-12 m	14 (9)
12-13 m	10 (7)
>13 m	9 (7)
Multicoques	1 (2)

On constate une très légère érosion de la demande pour les bateaux de moins de 6 mètres, mais la demande globale demeure concentrée sur les petits bateaux de moins de 7 mètres. La demande pour des grandes unités, supérieures à 11-12 m se maintient, voire s'accroît.

Il est patent que le port de Saint-Quay Port d'Armor bénéficie d'une forte attractivité, du fait de son accès permanent 24/24 et de ses services, au détriment de ports dont l'accès est contraint par la marée. Ainsi, l'enquête que nous avons menée en 2012 sur nos listes d'attente nous a conduit à déterminer que près de la moitié des demandeurs inscrits en liste d'attente au Port d'Armor disposent aujourd'hui, soit d'un mouillage dans le port d'échouage du Portrieux, soit d'un anneau à Binic ou au Légué, soit d'un corps-mort dans une zone de mouillage.

Promotion

Nous avons participé en Janvier 2012 au salon nautique de Londres et en Septembre à celui de Southampton, avec dans les deux cas une présence sur le stand de la « Yacht Harbour Association », qui rassemble une bonne trentaine de ports, comme nous le faisons désormais depuis 2007, avec une démarche commerciale et de représentation de notre collaborateur britannique et de moi-même.

Notre participation au salon nautique de Paris, en décembre 2012, s'est limitée à diverses réunions professionnelles et rendez-vous.

Nous demeurons référencés, à l'année, dans les pages mensuelles consacrées aux ports de plaisance dans « Voiles et Voiliers », et nous avons publié une annonce publicitaire dans le magazine belge « Yachting Sud » dans le numéro publié à l'occasion du salon nautique de Gand.

Animations et régates

Le port de plaisance de Saint-Quay Port d'Armor a été le théâtre en 2012 de diverses manifestations nautiques, notamment l'escale du « Côtes d'Armor Tour » début juillet, le Trophée des Multicoques « Prince de Bretagne », à la fin du mois d'Août et les épreuves d'entraînements et de match-racing orchestrées par le Centre Départemental d'Entraînement à la Voile Habitable.

Malheureusement, plusieurs rallyes organisés par des clubs britanniques ont été annulés en raison des conditions météo, mais nous avons reçu nos amis de la Société Nautique de la Baie de Saint-Malo, et vu se dérouler tout au long de l'année plusieurs concours de pêche, ainsi que les traditionnelles épreuves du championnat départemental de voile.

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-004

REGIE AUTONOME - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2013

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor, qui s'établit comme suit :

-Section de fonctionnement (vote par chapitre) : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 583 930.64 €** ;

-Section d'investissement (vote par chapitre) : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **306 971.58 €**

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Président propose au conseil syndical d'approuver le budget primitif 2013 de la régie autonome et d'autoriser le Président à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil syndical à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre de la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu le projet de budget ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 4 mars 2013

Décide à l'unanimité,

- d'approuver le projet de budget de la Régie Autonome du Port d'Armor pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-005

SYNDICAT MIXTE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAL - EXERCICE 2012

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du Syndicat Mixte du Port d'Armor, établi par Madame BERTIN, Receveur municipal. Il laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2012 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement exercice 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
Investissement	337 342,29 €		78 327,83 €	415 670,12 €
Exploitation	145 001,54 €	145 001,54 €	213 826,38 €	213 826,38 €
Total	482 343,83 €	145 001,54 €	292 154,21 €	629 496,50 €

Monsieur le Président précise que ces résultats sont identiques au compte administratif 2012 et invite le Conseil Syndical à voter.

Aussi, le Conseil Syndical,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 du Syndicat Mixte du Port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

Décide à l'unanimité,

- **De prendre acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur du Syndicat Mixte du Port d'Armor visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Présents : 8

Représenté : 1

Votants : 9

Délibération n°13-1-006

SYNDICAT MIXTE - EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2012. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €	0	337 342,29 €	- €	337 342,29 €
Opération de l'exercice	305 191,40 €	519 017,78 €	1 546 485,95 €	1 624 763,78 €	1 851 627,35 €	2 143 781,56 €
TOTAUX	305 191,40 €	519 017,78 €	1 546 485,95 €	1 962 106,07 €	1 851 627,35 €	2 481 123,85 €
Résultats de clôture	- €	213 826,38 €	- €	415 670,12 €	- €	629 496,50 €
Restes à réaliser	- €	- €	235 001,39 €	- €	235 001,39 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	213 826,38 €	235 001,39 €	415 670,12 €	235 001,39 €	629 496,50 €
RESULTAT DEFINITIF	- €	213 826,38 €	- €	180 668,73 €	- €	394 495,11 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du trésorier.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le président propose au Conseil Syndical d'élire M. Georges BREZELLEC à la présidence pour cette délibération.

Monsieur Loïc RAOULT quitte la séance.

Monsieur Georges BREZELLEC propose au Conseil Syndical d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor de l'exercice 2012 ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2011
- Vu la délibération n°13-1-005 concernant le compte de gestion 2012 présenté par le trésorier ;

1° – Constate

que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,

2° - Décide à l'unanimité,

d'adopter le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2012, tel que présenté par le Président.

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-007

SYNDICAT MIXTE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2012 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation

- Résultat de clôture.....213 826.38€

- Section d'investissement

- Résultat de clôture.....180 668.73 €
- Restes à réaliser..... 235 001.39 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 4.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2011
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

Décide à l'unanimité,

- **Le montant de l'excédent d'investissement est inscrit en section d'investissement, côté recettes au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour 415 670.12 €**
- **L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2012 est affecté en totalité en section d'investissement, côté recettes et inscrit au budget primitif 2013 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 213 826.38 €**

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°12-1-008

SYNDICAT MIXTE - BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2013. La section d'exploitation s'équilibre à 502 500€ et la section d'investissement s'équilibre à 3 675 796.50€ (y compris les restes à réaliser 2012). Ce projet s'établit comme suit :

EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé du chapitre	Montant Budget	Chap.	Libellé du chapitre	Montant Budget
011	Charges à caractère général	33 700,00 €	002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	- €
012	Charges de personnel	20 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	12 000,00 €	70	Vente de produits et prestations de services	8 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	108 300,00 €	74	Subventions d'exploitation	480 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	14 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	14 500,00 €
66	Charges financières	114 000,00 €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		502 500,00 €	TOTAL		502 500,00 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Op.	Libellé de l'opération	Montant Budget	Op.	Libellé de l'opération	Montant Budget
OPFI	Opérations financières	2 951 000,00 €	OPFI	Opérations financières	3 675 796,50 €
001	Aménagement des terres-pleins	435 695,11 €			
003	Local administratif	2 100,00 €			
004	atelier du port	277 001,39 €			
005	entretien du chenal	10 000,00 €			
TOTAL		3 675 796,50 €	TOTAL		3 675 796,50 €

Il rappelle que la section d'exploitation est votée par chapitre et que la section d'investissement est votée par opération.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Président propose au conseil syndical d'approuver le budget primitif 2013 du Syndicat Mixte et d'autoriser le Président à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil syndical à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre de la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

– d'approuver le projet de budget du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2013 tel que présenté ci-dessus.

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n° 13-1-009

SUBVENTION SNSQP

La SNSQP a renouvelé sa demande de soutien financier auprès du syndicat mixte.

Lors du Conseil du 11 mai 2011, dans le cadre du maintien d'un local de représentation sur le Port, une subvention de 5.250 euros avait été octroyée à la Société Nautique de Saint Quay Portrieux (SNSQP) pour l'année 2011 dans l'attente d'une solution pérenne.

Lors du Conseil du 6 mars 2012, cette subvention a été renouvelée par délibération.

Aucune solution nouvelle n'ayant été mise en œuvre, et pour conserver un lieu d'accueil pour les manifestations et les réceptions, M. Le Président propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 7.000 euros à la SNSQP dans les mêmes conditions qu'en 2012 (versement trimestriel).

M. BREZELLEC ajoute que le local sert aussi pour le CDVH lors des manifestations de match-racing. Il souhaite pouvoir négocier un espace dans le nouveau bâtiment pour avoir un lieu d'accueil pérenne. Actuellement, les équipages sont reçus dans des locaux qui n'appartiennent pas à la structure.

M. RAOULT ajoute que cette subvention reste la seule réponse possible actuellement car il n'y a pas d'autres alternatives en termes de locaux. Le syndicat mixte est toujours dans l'attente d'un local adéquat pour l'accueil de manifestations, de visiteurs... Un tel local sera un élément attractif pour le port.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les motifs exposés ci-dessus,
Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 4 mars 2013

Décide

- **D'attribuer à la SNSQP une subvention globale d'un montant de 7.000€ pour l'année 2013**
- **De porter ce montant au budget de la régie autonome**
- **De verser ce montant trimestriellement à la SNSQP sur présentation de la quittance de loyer,**

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-010

LANCEMENT D UNE CONSULTATION GARANTIE DOMMAGE OUVRAGE

Dans le cadre de la construction de l'atelier du Port, il convient que le maître d'ouvrage contracte une assurance de garantie Dommage Ouvrage sur le bâtiment.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour un marché d'assurance spécifique. Monsieur le Président demande que les membres du Conseil l'autorisent à signer le marché sur la base des conclusions de la Commission d'Appel d'offres.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Vu les motifs exposés ci-dessus,
Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 4 mars 2013

Décide

- **de lancer une consultation pour un marché d'assurance spécifique.**
- **d'autoriser M. le Président à signer le marché sur la base des conclusions de la Commission d'Appel d'offres.**

Présents : 9

Représenté : 1

Votants : 10

Délibération n°13-1-011

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA RÉGIE AUTONOME

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération n°11-03-004 du 11 mai 2011 portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie autonome, conformément aux dispositions prévues au titre 1, chapitre 1er, article 3 et 5 du règlement intérieur de la régie, en désignant Monsieur Alain KERGUS en remplacement de Monsieur Yvon GAUTIER.

Il rappelle que M. KERGUS a pris la succession de M. GAUTIER pour la société LOC VOILE ARMOR.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu la délibération n°98-38 en date du 27 octobre 1998 fixant la composition du conseil d'exploitation de la régie autonome ;
- Vu la délibération n°11-03-004, installant les nouveaux membres de la régie
- Vu la délibération n°11-04-007, modifiant la composition du Conseil de la régie
- Vu l'avis favorable du Conseil de la Régie

Décide à l'unanimité,

- **De modifier la composition du conseil d'exploitation de la régie autonome telle qu'elle a été proposée par le Président.**

Questions diverses

- **chantier atelier du port**

Le calendrier de réalisation des travaux est respecté.

M. GAIGNE fait remarquer qu'il a été le témoin de conditions de sécurité non respectées : Ouvriers ne portant de casque et quelques manœuvres hasardeuses.

M. le Président rappelle que le maître d'ouvrage est responsable et souhaite qu'un courrier soit envoyé au coordinateur SPS et au maître d'œuvre.

- **procédure REMORA**

M. GAIGNE fait un rappel de l'accident du navire de servitude REMORA et des procédures engagées.

La première procédure est d'ordre judiciaire. Elle est liée au résultat d'expertise qui a débuté début décembre. Aucune information n'a été communiquée à ce jour.

La deuxième procédure pourrait émaner de M. Jacques TERRIEN qui aurait déposé plainte.

La troisième procédure, pénale, et à l'encontre du Président, émane de l'inspection du travail qui s'est attachée à la question de savoir pourquoi le bateau était immatriculé en navire de plaisance et non en navire professionnel.

M. GAIGNE rappelle que 90% des navires de servitude dans les ports ont un titre de navire de plaisance. En effet, la réglementation relative aux navires de commerce n'est pas adaptée aux activités de servitude à l'intérieur d'un port de plaisance.

Il y a un réel flou concernant le statut des navires de servitude. Le décret de 1984 ne le précise pas.

Le titre est délivré par les affaires maritimes.

Si cette affaire fait jurisprudence, l'ensemble des ports français pourrait être impacté.

Actuellement, l'avocat de la compagnie d'assurance (MMA), spécialiste maritime intervient pour la partie technique.

En cas de poursuites plus importantes, une déclaration sera faite auprès de l'agent d'assurance.

- **AOT BUDET**

Conformément à la procédure, le dossier a été envoyé il y a deux semaines en préfecture pour avis qui sera rendu dans un délai de 2 mois maximum.

Pour sa part M. BUDET poursuit ses démarches pour l'attribution de surfaces commerciales encore disponibles. Aucune information récente n'a été transmise sur l'avancée des négociations en cours.

Un mouvement d'inquiétude est apparu chez certains commerçants concernant l'espace « avitaillement » en raison du risque, selon eux, de concurrence pour le commerce de détail.

Il est signalé que l'aboutissement de ce projet constitue un enjeu de développement pour le port.

M. BREZELLEC ajoute que la coopérative maritime serait aussi en danger car sa place actuelle est trop exigüe. A titre d'exemple, la Coopérative maritime a doublé son chiffre d'affaires à Paimpol depuis son déménagement sur le Port.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

Le secrétaire de séance



Eric BOTHOREL